

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ASBL

**Lieu :** tenu à la Salle de Gymnastique de l'École Communale de Profondval  
rue des Priesses 9, 4400 Flémalle

**Ouverture :** le 4 juin 2025 à 19h00

**Identification de l'ASBL :**

Nom : Alliance Flémalle Tennis de Table ASBL

Siège social actuel : Rue des Vignerons, 12, 4400 Flémalle

Numéro d'Entreprise : 0432.531.710

**Présents (27) :** Bastin Eric, Daco Nolan (mineur représenté par Vierset Stéphanie, responsable légal), Denis Guy, Dellise Hamza, Dethier Antoine (mineur représenté par Petry Stéphanie, responsable légal), Duchenne Cruz, Fouillet Eric, Fivet Rémy, Gulbas Dylan, Hernandez Sarah, Lambert Rémi, Libert Nathanaël (mineur représenté par Libert Lucien), Malarme Tanguy, Martens José, Martin Jean-Philippe, Moreau Philippe, Munda Sandro, Pétry Stéphanie, Thonon Tomy, Thonon Rudy, Van Den Broeck Sébastien, Vanmeeteren François, Van Reeth Laurine, Verjans Noah (mineur représenté par Verjans Serge), Verjans Serge, Vierset Florian, Vierset Stéphanie.

**Excusés (0) :** néant.

**Absents (29) :** Acuri Toni, Antoine Olivier, Cornelis Georges, Costanza Raphaël, Cuzumano François, Dabée Emile, Dabée Jules, De Giusti Raphaël, Delhez Marie, Fogenne Terence, Galassi Milan, Galassi Philippe, Giot Olivier, Jacques Fabien, Jacques Julien, Lebrun Eric, Lecomte Gabriel, Lhomme Jean-Yves, Herssens Guillaume, Herssens Robin, Isthaz Pierre, Mascaux Milan, Marnette Steffy, Pasquarella Antonio, Pressia Yves, Sprimont Liam, Vrionis Steven, Willems Louis, Winzent Thibaut.

**Invités (0) :** néant.

**Procurations (7) :**

- Cozzi Christopher a donné procuration à Malarme Tanguy ;
- Cozzi Lucas a donné procuration à Vanmeeteren François ;
- Cozzi Marco a donné procuration à Thonon Tomy ;
- Dechène Nicolas a donné procuration à Lambert Rémi ;
- Fivet Eric a donné procuration à Fivet Rémy ;
- Hubin Chantal a donné procuration à Gulbas Dylan ;
- Jacob Ronny a donné procuration à Moreau Philippe.

## Ordre du jour

L'ordre du jour indiqué dans la convocation était rédigé comme suit :

- Bilan de la saison 2024-2025 ;
- Prévisions pour la saison 2025-2026 ;
- Élections pour le nouveau comité (votes à bulletins secrets).

### 1. Billet du Président

Après avoir pris les présences, vérifié les procurations, on dénombre 34 membres présents ou représentés. Constatant que l'Assemblée est en nombre pour siéger, le président, Philippe Moreau, ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue.

Le président rappelle que, conformément aux statuts actuels (art. 13), les décisions doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour qui a été envoyé par la secrétaire faisant-fonction était incomplet.

Il est donc adapté comme ceci :

- Billet du Président
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du PV de l'AG précédente
- Démission et révocation des administrateurs
- Modification des statuts de l'ASBL
- Présentation du rapport d'activité 2024
- Présentation des comptes et bilan de l'exercice précédent
- Présentation des projets d'activités pour l'exercice à venir (ou en cours)
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice à venir (ou en cours)
- Décisions importantes
- Nominations - Élections des administrateurs
- Divers

L'Assemblée Générale vote l'acceptation de cet ordre du jour, par vote à main levée, à 34 voix pour, 0 voix contres et 0 abstentions. L'ordre du jour ci-dessus est donc adopté à l'unanimité.

### **3. Approbation du PV de l'AG précédente**

Le dernier procès-verbal rédigé date du 1er juin 2022. Les membres ont pu en prendre connaissance.

Étant donné qu'aucune modification n'est demandée par les membres, il est réputé conforme à la réunion qui a été tenue et il est par conséquent approuvé par l'Assemblée Générale à l'unanimité.

### **4. Démissions et révocation d'administrateurs**

Ce jour, 4 juin 2025, l'assemblée générale prend acte des démissions suivantes :

- Gulbas Logan ;
- Marcuccio Stéphane ;
- Fivet-Hubin Chantal ;
- Fivet Éric.

Cela étant, l'Assemblée Générale révoque également l'entièreté des mandats des administrateurs en fonction, cooptés ou faisant fonction, en les remerciant chaleureusement pour le travail effectué.

### **5. Proposition de modification des statuts de l'ASBL**

Les membres ont eu la possibilité de consulter le projet de statuts visant à la fois à une mise en conformité au dernier Code des Sociétés et Associations et à clarifier le fonctionnement de l'ASBL.

Les changements principaux sont les suivants :

- changement du lieu du siège social vers : rue Camille Daper, 17 à 4121 Neuville-en-Condroz ;
- clarification des procédures d'admission, de suspension ou d'exclusion de membres, qu'ils soient effectifs, adhérents ou d'honneur ;
- sept sièges au Conseil d'Administration ;
- clarification des modes de scrutin pour les prises de décision :
  - en CA : majorité absolue ;
  - en AG : majorité simple (sauf pour le vote d'une rémunération éventuelle aux administrateurs, où une majorité absolue est requise) ;
  - + précision en cas d'égalité : la voix présidentielle prévaut ;

Des membres ont réclamé les changements suivants :

- **art 5§1** : remplacer "L'association peut être composée [...]" par "L'association est composée [...]"
- **art 6§1** :
  - remplacer "À cette fin, le candidat devra adresser au Conseil d'Administration représenté par son/sa secrétaire sa demande [...]" par "À cette fin, le candidat devra adresser au Conseil d'Administration sa demande [...]"
  - supprimer la phrase "Dans tous les cas, un RGPD devra être signé."
  - remplacer "Le Conseil d'Administration représenté par son/sa secrétaire peut refuser la demande." par "Le Conseil d'Administration peut refuser la demande."
- **Art 8bis. §3**: remplacer "et prend effet immédiatement et ce sans appel possible." par "et prend effet immédiatement."
- **Art 9**: remplacer "au 1 juillet 2025" par "au 4 juin 2025"
- **Art 11**: remplacer "Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire et de trois administrateurs." par "Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un coordinateur sportif."
- **Art 27** : remplacer "L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année." par "L'exercice social commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année."

Le Président annonce qu'un vote doit avoir lieu pour valider le projet, adapté conformément aux changements réclamés. Il constate que le quorum des  $\frac{2}{3}$  des membres présents ou représentés (cfr art. 13 des statuts actuellement en vigueur) n'est pas atteint. L'acceptation du projet ne peut donc pas être votée et il est décidé de convier une Assemblée Générale Extraordinaire à une date ultérieure à fixer et y inscrire ce point à l'ordre du jour.

## **6. Présentation du rapport d'activités 2024**

Le coordinateur sportif, Rémy Fivet, ne présente pas de rapport d'activité.

## **7. Présentation des comptes & bilan de l'exercice précédent**

Lecture du bilan annuel présenté par la Trésorière (bilan des comptes de la saison 2024-2025).

Cette saison encore, le bilan tend à se rapprocher de l'égalité entre les subsides obtenus et les dépenses effectuées. Nous sommes dans l'attente de la réception du subside communal ; en effet, habituellement versé au club fin mai, rien n'est encore arrivé sur le compte, à cette date.

Entre le 26 juin 2024 et le 31 mai 2025, après les multiples achats pour la logistique du club, les frais annuels de fonctionnement, les activités diverses, les tournois fédéraux, les tournois provinciaux et nos critériums, on constate que :

- le compte courant est passé de 2631,37 € à 2210,02 €,
- le carnet de dépôt est passé de 15053,89 € à 15000,00 €.

Pour information, les disponibles à ce jour s'élèvent à 2210,02 € sur le compte courant et 15000,00€ sur le carnet de dépôt.

Les détails de ce qui est présenté par la trésorière figurent en annexe.

L'Assemblée Générale approuve les comptes par vote à main levée.

#### **8. Présentation des projets d'activités pour l'exercice à venir (ou en cours)**

Aucun projet d'activité n'a été établi jusqu'ici. Mais le nouveau coordinateur sportif et les membres seront invités à proposer des idées au sujet des projets du club. Toutes les idées sont les bienvenues.

#### **9. Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice à venir (ou en cours)**

- nouveaux équipements pour les membres (matches et entraînements) : - 5670 €
- matériel consommable pour les entraînements et matches de championnat : - 280 €
- matériel d'exploitation (secrétariat - intendance - logistique) : - 500 €
- remplacement et contrat d'entretien pour le DEA (défibrillateur) : - 1400 €
- sponsors : + 1600 €
- cotisations des joueurs : + 2400€

#### **10. Décisions importantes**

Néant.

#### **11. Nominations - élections d'administrateurs**

##### **11.1- Rappel du déroulement des votes**

Le Président précise que les votes relatifs à l'élection du nouveau CA seront effectués via bulletins secrets, et que la décision sera prise à la majorité absolue des voix en ignorant les votes nuls ou blancs. Il signale également que les statuts (ni les anciens ni la proposition de statuts) ne prévoient ni de droit d'opposition ni de droit de veto.

Le dépouillement est confié à Rémy Fivet et Dylan Gulbas, membres démissionnaires neutres.

#### 11.2- Élection d'un Président (masculin utilisé à titre épïcène)

Pour le poste de Président, un seul candidat s'est porté candidat : Philippe Moreau.

L'assemblée Générale procède à un vote bipolaire pour/contre à bulletin secret.

Le dépouillement s'est achevé avec : 32 voix POUR l'élection de Philippe Moreau au poste de Président, 0 voix CONTRE et 2 abstentions ou votes nuls. Par conséquent, la décision votée par l'Assemblée Générale est de nommer Philippe Moreau au poste de Président pour une durée de 3 ans (saisons 25-26, 26-27 et 27-28). Philippe Moreau accepte cette mission.

#### 11.3- Élection d'un Vice-Président (masculin utilisé à titre épïcène)

Pour le poste de vice-président, deux candidatures ont été déposées : Malarne Tanguy et Thonon Tomy. L'Assemblée Générale procède à un vote à bulletin secret et le dépouillement s'est achevé avec 15 voix en faveur de Malarne Tanguy, 17 voix en faveur de Thonon Tomy et 2 abstentions. Par conséquent, la décision votée par l'Assemblée Générale est de nommer Thonon Tomy au poste de Vice-Président, pour une durée de 3 ans (saisons 25-26, 26-27 et 27-28). Tomy Thonon accepte cette mission.

#### 11.4- Élection d'Administrateurs (masculin utilisé à titre épïcène)

Pour les postes d'Administrateur, six candidatures ont été déposées : Fivet Eric, Lambert Rémi, Malarne Tanguy, Thonon Tomy, Vanmeeteren François, Vierset Stéphanie.

Depuis sa candidature, M. Fivet Eric a remis sa démission et n'est donc plus éligible.

Le président indique comme Tomy Thonon vient d'être élu au poste de vice-président, il ne peut plus être élu à un autre poste. Les candidats restants sont donc : Lambert Rémi, Malarne Tanguy, Vanmeeteren François et Vierset Stéphanie.

Le président indique que 5 postes sont à pourvoir et l'Assemblée Générale procède à un vote à bulletin secret. Le dépouillement s'achève avec :

- 26 voix en faveur de Lambert Rémi ;
- 22 voix en faveur de Malarne Tanguy ;
- 26 voix en faveur de Vanmeeteren François ;
- 17 voix en faveur de Vierset Stéphanie ;
- aucune abstention.

Par conséquent, l'Assemblée Générale acte la nomination au Conseil d'Administration, pour une durée de 3 ans, de : Lambert Rémi, Malarne Tanguy, Vanmeeteren François et Vierset Stéphanie. Ces derniers acceptent la mission qui leur est confiée par l'AG.



Le Président indique qu'une place reste vacante au Conseil d'Administration.

## 12. Divers

Stéphanie Vierset et Rémi Lambert sont chargés de rédiger le procès-verbal de l'Assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h30.

**LAMBERT Rémi et VIERSET Stéphanie**

*Secrétaires faisant fonction ;*

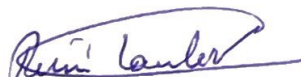


Relu et approuvé par le Président,

**MOREAU Philippe**



Monon Tony



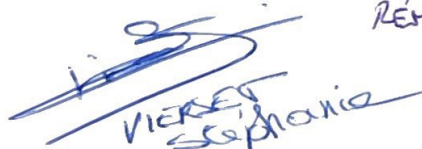
RÉMI LAMBERT



François Kamekroux



Tonjeff Malorne



VIERSET Stéphanie



Alliance Flémalle Tennis de Table ASBL  
 Rue "Profondval 57  
 4400 Flémalle  
 IBAN:BE85 0682 1298 0806  
 BIC : GKCCBEBB  
 BCE : 0432 531 170\* RPM Liège  
 E Mail : aftt.secretariat@gmail.com

Le 04 Juin 2025

**Résultats saison 2024-2025 hors tournoi et soirée**

**Récapitulatif des dépenses:**

Achats	Montants:
Fournitures bar	6.373,72 €
Frais secrétariat	225,00 €
FROTBF	2.705,00 €
Frais bancaires	65,91 €
Assurance	340,00 €
Défibrilator	204,38 €
Divers: cadeaux,, frais postaux, papiers, décès,...	429,99 €
Amendes	0,00 €
Equipements <i>ET YARENIEZ PARTICIP</i>	1.981,20 €
Achats activités extérieures	1.705,55 €
<b>TOTAL:</b>	<b>14.030,75 €</b>

**Récapitulatif des recettes:**

Recettes	Montants:
Subside commune	Pas encore reçu
Cotisations joueurs	3.840,00 €
Recettes bar + tournoi Trihes	10.031,79 €
Critérium	790,00 €
<b>TOTAL:</b>	<b>14.661,79 €</b>

*[Handwritten signatures and initials in blue ink]*

Alliance Flémalle Tennis de Table ASBL  
Rue "Profondval 57  
4400 Flémalle  
IBAN:BE85 0682 1298 0806  
BIC : GKCCBEBB  
BCE : 0432 531 170\* RPM Liège  
E Mail : aflt.secretariat@gmail.com

---

Le 04 Juin 2025

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AFTT 2024-2025

Compte courant 26 juin 2024 : 2.631,37 €

Carnet de dépôt 26 juin 2024 : 15.053,89 €

---

**TOTAL :** 17.688,16 €

*Après les multiples achats pour la logistique du club, les frais annuels de fonctionnement, les activités diverses, les tournois fédéraux et tournois provinciaux et notre critérium, voici pour approbation,*

*Les administrateurs aux comptes et décharge de responsabilité du mandat se terminant ;*

Compte courant 31 mai 2025 : 2.210,02 €

Carnet de dépôt 31 mai 2025 : 15.000 €

---

**TOTAL :** 17.210,02 €



**RECAPITULATIF FINAL SAISON 2024-2025**

---

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Tournoi du <sup>24</sup> 25/05/2025 2.451,99 €	2.437,00 €	- 14,99 €
Saison 2024-2025 14.030,75	14.661,79 € €	+ 631,04 €
<b>RESULTAT FINAL:</b>		<b>616,05 € €</b>

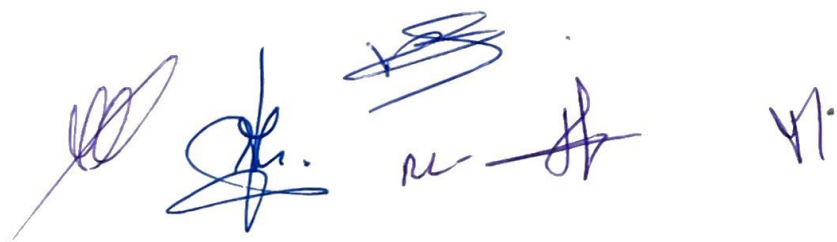
**DISPONIBILITES AFTT au 04/06/2025**

---

Compte courant : + 2.210,02 €

Compte épargne: + 15.000 €

**TOTAL: + 17.210,02 €**

The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials in blue ink. From left to right, there is a large, stylized signature, a smaller signature, a signature with a horizontal line through it, and a set of initials that look like 'YI'.

Alliance Flémalle Tennis de Table ASBL  
Rue "Profondval 57  
4400 Flémalle  
IBAN:BE85 0682 1298 0806  
BIC : GKCCBEBB  
BCE : 0432 531 170\* RPM Liège  
E Mail : aftt.secretariat@gmail.com

Le 04 Juin 2025

**Résultats tournoi du 24/05/2025**

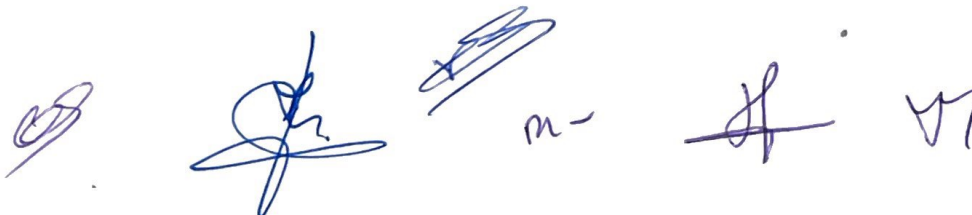
**Récapitulatif des dépenses:**

Achats	Montants:
Fournitures bar	748,35 €
CPAS Assiettes	6,00 €
DJ	250,00 €
Location barbecue	210,00 €
Location bancs & tables	60,00 €
Tombola	74,81 €
Frottbf trophés,	25,00 €
Boulangerie	43,50 €
Achats repas	985,10 €
Achats divers : Ava, Agora	43,26 €
Dandoy	139,97 €
<b>TOTAL:</b>	<b>2.585,99 €</b>

**Récapitulatif des recettes:**

Recettes	Montants:
Dépôt en espèces sur compte	1.030,00 €
Tombola-repas-tournoi	1.407,00 €
Retour vers stock	± 134,00 €
<b>TOTAL:</b>	<b>2.571,00 €</b>

**RESULTAT FINAL TOURNOI :- 14,99 €**

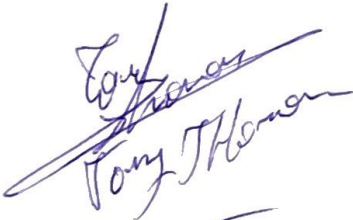



Alliance Flémalle Tennis de Table ASBL  
Rue "Profondval 57  
4400 Flémalle  
IBAN:BE85 0682 1298 0806  
BIC : GKCCBEBB  
BCE : 0432 531 170\* RPM Liège  
E Mail : afit.secretariat@gmail.com


Le 04 Juin 2025


Projection des investissements et dépenses diverses à moyen et long terme.

- Nouveaux équipements pour les membres ( matchs & entraînements )  
Budget estimatif : - 5.670,00 €
- Matériel consommable pour les entraînements & matchs de championnat  
Budget estimatif : - 280,00 €
- Matériel d'exploitation : secrétariat- intendance- logistique  
Budget estimatif : - 500,00 €
- Remplacement & contrat d'entretien pour le DEA ( Défibrilateur )  
Budget estimatif : ± 1.400,00 €
- Sponsors : Ets Moreau- Amplifon – AZ Automation  
Budget estimatif : + 1600,00 €


  
Tony Moreau

  
RÉMI CAMBERT

  
François Koumecku

  
Tanguy Molome

  
Ph. MOREAU

  
RIKSET Séphénie